



CC des Collines du Perche (Siren : 244100293)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Mondoubleau
Arrondissement	Vendôme
Département	Loir-et-Cher
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	28/12/1993
Date d'effet	01/01/1994

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean LEGER

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	36, Rue Gheerbrant
Numéro et libellé dans la voie	BP 6
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	41170 Mondoubleau
Téléphone	02 .5 4. 89 .7 1. 14
Fax	02 .5 4. 89 .8 9. 89
Courriel	collines.perche@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	6 452
-----------------------------	-------

Densité moyenne 21,81

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
41	Arville (214100059)	82
41	Baillou (214100125)	264
41	Beauchêne (214100141)	177
41	Boursay (214100240)	207
41	Choue (214100539)	543
41	Cormenon (214100604)	703
41	Le Gault-Perche (214100968)	318
41	Le Plessis-Dorin (214101776)	180
41	Le Temple (214102543)	179
41	Mondoubleau (214101438)	1 530
41	Oigny (214101651)	95
41	Saint-Agil (214101974)	267
41	Saint-Avit (214102022)	117
41	Saint-Marc-du-Cor (214102246)	187
41	Sargé-sur-Braye (214102352)	1 059
41	Souday (214102485)	544

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <p>- Autres énergies</p> <p><i>Création et gestion de chaufferies multiénergies à prédominance d'une énergie renouvelable, avec réseaux de chaleur et alimentant au moins un site appartenant ou géré par la communauté.</i></p>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Création et gestion de chaufferies multiénergies à prédominance d'une énergie renouvelable, avec réseaux de chaleur et alimentant au moins un site appartenant ou géré par la communauté de communes. Entretien et aménagement de l'ancienne voie ferrée "Courtalain-Sargé-sur-Braye" dans la portion déclassée qui est propriété de la communauté. Participation à toute réflexion visant à la définition d'une politique communautaire de protection et de mise en valeur de l'environnement.</i></p>
<p>Sanitaires et social</p> <p>- Action sociale</p> <p><i>Mise en oeuvre des termes et objectifs du contrat Enfance et contrat Temps Libre ainsi que tout dispositif destiné à les remplacer. Mise en oeuvre de partenariat en faveur de la petite enfance et des jeunes. Création et gestion d'une maison de la petite enfance et actions en faveur des familles et de la garde des jeunes enfants âgés de 0 à 4 ans. Création et gestion d'une maison des jeunes. Création et gestion d'une maison médicale et toutes actions permettant le maintien sur le territoire d'un service médical et para médical de qualité. Création et gestion d'un centre social.</i></p>

## Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

*Création, aménagement, entretien, promotion et gestion de toutes nouvelles zones d'activités à caractère industriel, artisanal, commercial, tertiaire et touristique et des extensions des zones d'activités existantes. Aménagement, promotion, entretien et gestion de la zone d'activités propriété de la communauté de communes dite "zone d'activités économiques des Collines du Perche" avenue de la Gare à SARGE SUR BRAYE.*

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*Construction, acquisition et aménagement de bâtiments à vocation économique et touristique destinés à la location ou à la vente, propriété de la communauté de communes et de toute nouvelle opération à l'exclusion des actions relatives aux petits commerces alimentaires ou de proximité. Octroi d'aides facilitant l'installation et le développement d'entreprises, dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Coopération avec les organismes locaux en faveur de l'emploi et de la formation. Soutien aux structures de prospective et d'observation économique.*

## Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

*Equipements à vocation culturelle, uniques sur le territoire et dont le périmètre de rayonnement se développe sur l'ensemble de la communauté. Médiathèque, tête de réseau de Mondoubleau avec la prise en charge de la lecture publique sur tout le territoire communautaire.*

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

*Equipements à vocation sportive, uniques sur le territoire et dont le périmètre de rayonnement se développe sur l'ensemble de la communauté.*

- Etablissements scolaires

*Prise en charge des frais de fonctionnement des écoles élémentaires et préélémentaires ainsi que la gestion du personnel affecté principalement aux écoles et cantines et accessoirement aux autres équipements communaux. Cette prise en charge est étendue à la restauration, aux transports scolaires et périscolaires et à toute activité complémentaire, le patrimoine restant propriété des communes.*

- Activités péri-scolaires

*Activités péri-scolaires et extra scolaires. Restauration scolaire. Participation aux frais de transport scolaire organisé par le Conseil Général ou délégué à l'une des communes membres pour les enfants domiciliés à plus de 3 km de l'école.*

## Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*Schéma directeur.*

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

*Réserves foncières pour l'exercice des seules compétences communautaires. Exercice du droit de préemption dans les conditions visées à l'article L 211-2 du code de l'urbanisme.*

- Transport scolaire

*Transports scolaires et périscolaires. Participation aux frais de transport scolaire organisé par le Conseil Général dans le cadre de ses compétences ou délégué à l'une des communes membres pour les enfants domiciliés à plus de 3 km de l'école.*

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

*Actions d'intérêt communautaire en faveur de l'environnement.*

## Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

? Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement social

*Etude et conduite d'opérations en faveur du logement locatif adapté à l'usage des apprentis et des jeunes travailleurs.*

*Création et gestion de programme de logements type "foyers logements" spécifiques adaptés aux personnes à mobilité réduite et accessibles aux résidents de l'ensemble du territoire.*

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

*Création, gestion et entretien de logements locatifs sociaux comprenant des opérations en faveur du logement des personnes défavorisées en relation avec les organismes sociaux.*

#### Autres

- NTIC (Internet, câble...)

*Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévus au I de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales ;*

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

- Autres

*Collecte et traitement de données pouvant prendre la forme d'un système d'information géographique. Rationalisation, si besoin, du fonctionnement des services publics en incitant au regroupement et à la mutualisation (type Maison des Services Publics). Les services de proximité restent de la compétence des communes.*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
41	Syndicat mixte de la halle des sports du Perche de MONDOUBLEAU (254101199)	SM fermé	7 454
41	Syndicat Mixte du pays Vendômois (254103203)	SM ouvert	73 322
41	Syndicat mixte à vocation scolaire du Gault du Perche (254101041)	SM fermé	817
41	Syndicat mixte ouvert "Loir-et-Cher Numérique" (200046050)	SM ouvert	344 289

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)